

Chers parents,

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes concernant la reprise et le fonctionnement de l'établissement Agricampus Var, site d'Hyères, dès le 2 novembre 2020.

Reprise des cours dès 8h selon l'emploi du temps indiqué sur Pronote.

- Sont maintenus :
 - Les cours et options (en attente de confirmation pour la voile)
 - Les sorties scolaires
 - Les stages
 - Les cours se déroulent toujours dans la même salle, sauf cours en salle(s) spécifique(s) (labo...)
 - Les récréations se déroulent devant le bâtiment où le cours a eu lieu.
 - L'hommage national à M. S PATY se tiendra selon les modalités fixées au plan national par le gouvernement.
- Sont suspendues jusqu'à nouvel ordre
 - Les activités extra-scolaires proposées par l'établissement (activités de fin de journée)
- La restauration se déroule de la manière suivante :
 - Repas à 11h15 pour les élèves finissant les cours à 11h10.
 - Déjeuner des apprenants d'un même groupe classe chaque jour.
 - Diner pour les internes en quinconce.
- Internat :
 - Surveillance de la température des élèves internes est organisée quotidiennement.
 - Le masque n'est retiré qu'une fois les internes arrivés dans la chambre.
 - La circulation entre les chambres est interdite.
 - L'utilisation de la salle d'étude de l'internat se fait sur autorisation du surveillant.

Du fait de la mise en application du plan Vigipirate « urgence attentat », dès le mardi 03 novembre, l'accès sur site en véhicule pour les internes (élèves, apprentis et stagiaires) ne sera plus possible en dehors des lundis de 7h30 à 8h. Accès cyclo par le portail N°2 aux horaires indiqués ci-dessous.

Pour les usagers de l'établissement (hors internes) qui accèdent à l'établissement avec une voiture, vous veillerez à vous garer sur le parking du stade André Véran situé à 150m de l'établissement. Puis d'accéder à l'établissement à pieds via le portail N°2 selon les horaires indiqués ci-dessous.

Le parking gênant sur le chemin du soldat Macri fera l'objet d'un signalement au service de fourrière municipale et d'un enlèvement par leurs soins des véhicules gênants.

L'accès des parents à l'établissement n'est pas autorisé sur la durée du plan Vigipirate « urgence attentat ». Cet accès ne sera possible que sur rendez-vous.

L'accès piéton des apprenants sera possible par le portail N°2 (avec possibilité d'un contrôle visuel des sacs) selon les horaires suivants :

07h30 – 8h15	16h20 – 16h30
12h00 – 12h15	17h15 – 17h35
12h50 – 13h30	

En dehors de ces horaires, aucune sortie n'est autorisée (sauf autorisation spéciale à demander auprès des CPE).

Les mercredis après-midi, les internes majeurs n'ayant pas possibilité de rentrer à domicile, pourront quitter le site pour une durée d'une heure après avoir établi leur attestation de sortie.

Pour la sécurité de tous, dans le cadre de la crise COVID-19 :

- La prise de température joue un rôle essentiel. Les apprenants sont incités à prendre la température avant de se rendre dans l'établissement. Ils s'engagent à ne pas y revenir en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid.
- Les apprenants ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Ils en informent le chef d'établissement.
- L'impérieuse nécessité de respecter les gestes barrières sur l'ensemble du site :
 - Port du masque obligatoire en intérieur ET extérieur, et renouvellements de celui-ci dans la journée,
 - Nettoyage régulier des mains,
 - Respect des sens de circulation.

L'établissement reste vigilant à l'application des consignes gouvernementales (protocole sanitaire du Ministère de l'Agriculture et protocole Vigipirate, notamment) et s'adaptera en cas d'évolution de celles-ci, pour lesquelles, nous ne manquerons pas de vous informer.

Nous vous sommes reconnaissant de votre implication et savons pouvoir compter sur vous quant à la mise en œuvre de ces mesures

La Direction